



## Caméra de surveillance dans les cuisines

-----  
Par Nolor

Bonjour,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de mon travail au sein d'un HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile).

J'ai beaucoup de mal à leur faire comprendre et respecter le ménage des cuisines. Ainsi j'ai penser à la solution suivante, installé des caméras uniquement dans les cuisine afin de surveiller qui fait le ménage et qui ne le fait pas.

Ma question est donc la suivante, est-ce légalement possible de poser des caméras? Sinon des fausses?

Merci beaucoup pour le temps que vous prendrez pour me répondre. Bonne journée.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Des fausses caméras ne vous aideront pas à savoir qui fait le ménage ou pas !

Et de vraies caméras pour surveiller les résidents est illégal.

Même réfugiés ils ont droit à leur vie privée et ne sont pas vos employés.

Reste donc un travail éducatif pour leur faire comprendre les règles de vie en communauté dans le respect de leur historique et de leurs références culturelles.

-----  
Par Nolor

Bonjour, merci pour votre réponse.

Si les résidents doivent faire le ménage dans la cuisine c'est dû au fait que c'est un bâtiment où vivent 75 personnes, de façon autonome. Les chambres sont individuelles mais il y a 3 cuisines. Une par étage.

Ainsi chacun est chargé de respecter les lieux communs, c'est dans le règlement. Sans ça l'ambiance entre résidents peut en prendre un coup.

Je peux vous assurer que j'ai bien conscience que se ne sont pas mes "employés", il y a bien quelqu'un qui vient faire du ménage au centre, mais ce n'est pas à cette personne de nettoyer le manque de sérieux de certains. Je n'ai de cesse que de tenter "d'éduquer" et de sensibiliser au fait qu'il faut nettoyer derrière soi.

Merci encore pour votre réponse malgré tout.

-----  
Par yapasdequoi

Oui c'est la responsabilisation des résidents qui permet de résoudre ces problèmes, pas une technologie.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour, sujet trop délicat pour l'aborder.

Cdt

-----  
Par yapasdequoi

Non.

Le droit à la vie privée est inscrit dans le code civil et l'interdiction de filmer dans les parties communes sans autorisation de la CNIL n'a rien de "délicat".

-----  
Par ESP

Merci jpGroussard,

Ce forum existe pour fournir des éléments juridiques, pas pour donner un avis personnel.

Si les statuts ou autres règles de fonctionnement de la structure précisent que le ménage dans la cuisine doit être fait par les résidents, le seul moyen est de "manager" par un tableau des tour de rôles.

Aucune loi ni jurisprudence pour vous aider, cher Nolor...

-----  
Par Nolor

Le tableau est déjà en place depuis le début, je suis en charge de le maintenir à jour et d'ajouter les nouveaux.

Le souci c'est que certains résidents refusent de jouer leur rôle voilà tout.

Merci quand même pour vos réponses, bonne journée.

-----  
Par ESP

Sur le plan juridique, nous ne pouvons vous aider davantage.